AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2145
FR0004050300-FS0898

18 septembre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 septembre 2017, le groupe familial Sebag a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 septembre 2017, le seuil de 20% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, à cette date et à ce jour, 1 590 541 actions GROUPE OPEN représentant 2 946 264 droits de vote, soit 18,56% du capital et 26,69% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Sebag	1 205 018	14,06	2 410 036	21,83
SC Double Impact Investissement[2]	355 000	4,14	475 182	4,30
Autres membres du groupe familial	30 523	0,36	61 046	0,53
Total groupe familial Sebag	**1 590 541**	**18,56**	**2 946 264**	**26,69**

À cette occasion, M. Frédéric Sebag a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15% du capital de la société GROUPE OPEN.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions GROUPE OPEN hors marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 11 040 199 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Détenue à 91,28% par M. Frédéric Sebag.